

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le jeudi 11 mai 2017

3^e assemblée du CODEV : Adoption de l'avis sur les modalités d'association des habitants au SCOT

Saisi pour avis par le Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, le 24 mars sur les modalités d'association des habitants à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) métropolitain, le Conseil de développement (CODEV) s'est réuni ce 10 mai en assemblée plénière.

En présence de Michèle PAPPALARDO, Présidente du CODEV et Philippe LAURENT, représentant permanent du Bureau auprès du CODEV, les 70 personnalités qualifiées et les 24 habitants tirés au sort composant l'assemblée ont rendu leur **premier avis, adopté à l'unanimité**.

Un effort de communication exceptionnel est donc préconisé, ainsi qu'une mobilisation de la société civile, afin d'associer les habitants de la Métropole à l'élaboration du premier SCOT. Sensible à l'enjeu d'une démarche devant être conduite dans la durée et à une échelle de 7,5 millions d'habitants, le Conseil de développement juge nécessaire de faire connaître le plus largement possible ce grand projet structurant. Il préconise notamment le recours à une plateforme numérique interactive et souhaite que les réunions publiques, qui se tiendront dans les territoires, soient enrichies.

Cet avis permettra notamment aux élus de lancer officiellement, le 23 juin prochain, l'élaboration du SCOT en Conseil métropolitain.

Patrick OLLIER a tenu à intervenir, avant le début de la séance, pour rappeler que la richesse du CODEV est d'être une intelligence collective : « *Je vous remercie de vous être mobilisés pour rendre cet avis dans les temps. Vous avez bien travaillé pour les 7.5 millions d'habitants de la Métropole et cet avis contribuera à l'élaboration du premier schéma de cohérence territoriale métropolitain* ».

Une 2^e saisine a été officiellement annoncée car la Métropole élabore actuellement son Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), conduit sous l'égide de Daniel GUIRAUD, vice-Président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale et au Développement des Réseaux Energétiques. Le CODEV est saisi pour proposer une hiérarchisation des enjeux et préconiser les actions en matière de transition écologique. Ce plan pourrait être adopté à la fin de l'année afin de mettre en œuvre dès 2018 une stratégie ambitieuse et mobilisatrice de transition énergétique, de reconquête de la qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique.

Au-delà des avis demandés dans le cadre de la loi, le CODEV peut également, par des contributions, s'auto saisir d'un certain nombre de thématiques métropolitaines.



©Saragoussi - De G à D : Patrick OLLIER, Michèle PAPPALARDO et Philippe LAURENT, représentant permanent du Bureau auprès du CODEV



©Saragoussi



©Saragoussi